Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juillet à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mercredi 28 juin 2023

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Erwann BELLY,
Absent(e)s : Florent BOUILLAUD, David JOUBERT
Représenté(e)s :
Secrétaire de la séance: Dominique SOUCHET

Ordre du jour:

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2023
2- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
3- Création de numéros de voirie.
4- Dissolution de la caisse des écoles.
5- Année scolaire 2023-2024 :
- Renouvellement du contrat CONVIVIO, prestataire du portage des repas à la cantine.
- Vote prix du repas cantine.
- Vote prix de la garderie.

6- Plan communal de Sauvegarde.
7- Point sur les travaux d'assainissement collectif.
8- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux.
9- Rapport de mission de repérage amiante avant travaux de la cuisine de la salle des fêtes.
10- Présentation devis pour les travaux de busage eaux pluviales chemin des Roquetis.
11- Compte-rendu dernier conseil d'école.
12- Préparation repas "Fête nationale du 14 juillet".
13- Divers.

Début de séance : 20 heures

Monsieur le Maire commence la séance en informant les membres du conseil qu'un accident est survenu lundi soir, à l'intersection de la D208, de la D208e1 et le chemin des 2 fiefs, entre de deux véhicules conduits par des habitants de Puyravault. Puis le conseil municipal a échangé sur le séisme survenu le 16 et 17 juin dernier. Sur notre commune, une quarantaine de signalement de fissures a été enregistrée à ce jour en mairie.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2023.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.
Erratum concernant le paragraphe 2 : « le bien cadastré A689, d'une superficie totale de 857 m² et situé 8 rue d 'en Haut à Blameré » lire : **et situé 18 rue d'en Bas.**

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain
Monsieur le Maire informe qu'une erreur s'est clissée lors de la rédaction de la délibération n° 2023_23, il a été saisi :
- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A689, d'une superficie totale de 857m² et situé 8 rue d'en Haut à Blameré.
au lieu de "par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A689, d'une superficie totale de 857m² et situé 18 rue d'en Bas à Blameré".
Ensuite Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposée :
- par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A1033 d'une superficie totale de 570 m² et situé dans le lotissement "La sablière".
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces deux biens.

3- Création numérotation de voirie route du Désert et chemin du Moulin

Le conseil municipal décide la numérotation suivante :

- "17 chemin du Moulin" pour l'immeuble cadastré C1002.
- "2C route du Désert" pour l'immeuble cadastré A185, A233 et A235.
- "4bis route du Désert" pour l'immeuble cadastré A675.
- "2D route du Désert" pour l'immeuble cadastré A209 et A210. Concernant cette adresse, la mairie autorise la propriétaire à installer sur le domaine public à titre exceptionnel sa boîte aux lettres route du Désert. La propriétaire se rapprochera de la mairie afin de déterminer l'emplacement de la boite aux lettres.

4- Dissolution de la Caisse des Ecoles

Considérant qu'il n'y a pas de vote de budget pour la caisse des écoles depuis de nombreuses années.
Le conseil municipal décide de la dissolution immédiate de la caisse des écoles.

5-1- Renouvellement du contrat CONVIVIO, prestataire de la restauration scolaire 2023-2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat avec CONVIVIO PRO avec le prix du repas scolaire à 3,1863 € TTC pour l'année scolaire 2023-2024.

5-2- Fixation du prix du repas de la cantine scolaire pour la rentrée 2023-2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les prix pour la rentrée scolaire 2023-2024 :

- le repas cantine enfants à 3,19 €
- le repas cantine adultes à 3,82 €.

5-3 Horaires et tarifs garderie périscolaire 2023-2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à la rentrée scolaire 2023-2024 :

- les horaires de garderie restent inchangés :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

- les prix restent inchangés :

0,50 € par 1/4h pour un enfant, 0,75 € pour deux enfants, 1 € pour trois enfants et 10 € par 1/4h et par enfant au-delà de 18h30 (le 1/4h commencé est du). Exclusion, après 3 dépassements.

6- Plan communal de sauvegarde.

C'est un outil de gestion de crise que la préfecture nous demande de mettre en place sur la commune avant le 13 octobre 2024.

Alerter / Informer / Protéger

Notre commune est concernée par les risques d'inondation, feux de forêt et sismicité.
Création ce jour d'un comité de pilotage pour la rédaction du plan de sauvegarde communal :
Messieurs Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Thomas RAMBEAU et Madame Marie MAINGOT.

7- Point sur les travaux d'assainissement collectif.

Une fin de travaux avec de nombreuses reprises à réaliser .
La réception des travaux n'est donc pas encore réalisée.
Une enveloppe de 90 000€ est débloquée par EAU17 pour la dernière tranche qui se réalisera rue Bel Epi à la fin de l'année.

8- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux.

C'est la société SOBECA qui est chargée des travaux d'enfouissement des réseaux.
Afin d'accéder plus facilement aux différentes habitations, la rue François Audry sera fermée entre le carrefour avec rue de la Garenne et rue de la casse aux chevaux du 17 juillet au 5 août 2023.
L'ensemble des travaux sur le secteur se dérouleront sur une période de 6 mois.

La réfection de la départementale D205 (traverse de Blameré) est prévue entre le 6 et 11 juillet.

9- Rapport de mission de repérage amiante avant travaux de la cuisine de la salle des fêtes

Dans la perspective des travaux à venir de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes , un diagnostic d'amiante par la société SOCOTEC.

Des prélèvements d'échantillons ont été effectués sur les murs, le carrelage mural et le plafond.

Des matériaux contenant de l'amiante ont été détectés dans les faux plafonds. La commune pour les travaux, respectera les obligations préconisées par le rapport de mission .

10- Présentation devis pour les travaux de Busage eaux pluviales, chemin de Roquetis.

Un premier devis pour 92 m linéaire pour un montant de 9 200 €. Nous sommes en attente d'un second devis…

Également en cours, deux devis présentés par Gérard ALAIRE concernant le raccordement au tout à l'égout de l'école :
Un devis 2 pompes de relevage pour 14 000 €
Un devis 1 pompe de relevage pour 7 000 €.
Cette seconde solution retiendrait plus notre préférence

11- Compte-rendu du dernier Conseil d'école.

Aurélie CHAUVIN qui représentait la commune au dernier Conseil d'école restitue les principaux éléments au conseil municipal .
Le compte-rendu est consultable au tableau d'affichage de l'école.

Les effectifs pour la scolarité 2023 /2024 :
37 enfants à Puyravault (14 PS – 8 MS – 15 GS) et 73 à Vouhé (15 CP – 15 CE1 – 12 CE2 -15 CM1 – 16 CM2) .
Suite à l'augmentation importante du prix des fournitures, une demande d'augmentation du budget de 30% par élèves est faite par Madame la Directrice de Puyravault :
Actuellement à 50€ par élève (idem depuis 10 ans). Cette demande fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil après étude de l'impact sur le budget communal.

12- Préparation, repas. Fête nationale du 14 juillet.

85 inscrits à ce jour.
Au menu et après la sangria, maxi paëlla….
Les conseillers municipaux présents s'occuperont de l'organisation de cet événement festif.

13- Divers :

- ✓ Site internet : réunion de prise en main (administrateur) le 4 juillet dernier avec le concepteur du site. Très prometteur…
- ✓ Changement obligatoire du coffret du défibrillateur de Blameré pour un montant de 479€.
- ✓ Viste de contôle de l'église par la société SOMEBAT : visite enrichissante mettant en évidence quelques fissures dues aux différentes modifications apportées au cours des siècles.
  Des témoins ont été mis en place pour surveiller d'éventuelles évolutions.

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 06 juillet 2023
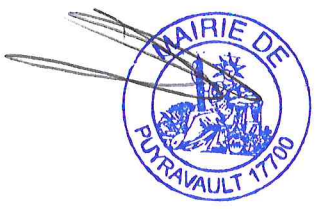
Le Maire,
Raymond DESILLE